ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question au Gouvernement n° 134

Texte de la question

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Michel Hunault. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique.

Dans son édition datée d'aujourd'hui, un grand journal du soir a consacré un cahier spécial au handicap et notamment à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, dont il fait à juste titre un révélateur du degré d'humanité d'une société. Monsieur le secrétaire d'État, vous vous êtes engagé récemment à favoriser l'embauche de ces personnes dans la fonction publique. Quelles sont les initiatives prises par le Gouvernement en ce domaine ?

Je suis sûr de me faire l'interprète de nombreux collègues, sur tous ces bancs, en souhaitant que l'on réserve aux personnes handicapées toute la place qu'ils méritent dans notre société. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Nouveau Centre et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique.

M. André Santini, *secrétaire d'État chargé de la fonction publique.* Monsieur Hunault, je connais votre attachement à ce dossier et je vous remercie de votre question.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Allô !

M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique. Si la loi prescrit aux employeurs, publics comme privés, d'intégrer au moins 6 % de personnes handicapées dans leurs effectifs, ce chiffre n'est encore que de 4,5 %. L'État, premier employeur public de France, doit se montrer exemplaire. C'est pourquoi le Gouvernement, à la demande du Président de la République et du Premier ministre, a décidé de mettre en oeuvre une véritable politique d'emploi et d'insertion en faveur des personnes handicapées.

Les mesures présentées en conseil des ministres le 17 octobre traduisent cette volonté très forte. Chacun des membres du Gouvernement devra s'engager personnellement en mobilisant les administrations et les établissements publics placés sous son autorité ou sa tutelle, et présenter au Premier ministre, avant la fin de l'année, un plan pluriannuel d'action permettant d'atteindre cet objectif de 6 % dans la fonction publique de l'État. Ces plans comporteront des objectifs chiffrés de recrutement et la progression suivie jusqu'au 31 décembre 2012. Le recrutement devra progresser d'au moins 25 % dès 2008. Les possibilités de recrutement sans concours offertes par la loi devront être pleinement utilisées.

Les administrations sont invitées à conclure des partenariats avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, le FIPHFP, auquel elles sont tenues de verser une contribution depuis 2006. Nous avons pris l'initiative d'en renouveler la gouvernance : un nouveau directeur a pris ses fonctions, et de nouveaux membres ont été nommés au comité national, qui a choisi ce matin même pour président un représentant de la fonction publique d'État.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'État...

M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique. Les plans d'action feront l'objet d'un suivi annuel, et leurs résultats discutés dans le cadre des conférences annuelles de gestion prévisionnelles des ressources humaines.

Comme vous pouvez le constater, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement prend toutes ses

responsabilités et se donne les moyens d'une politique forte de recrutement et d'insertion des personnes handicapées.
M. le président. Veuillez conclure, monsieur le secrétaire d'État.
M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique. Je vous annonce que, le 28 novembre prochain, des représentants du CNFPT et du FPHFP signeront en ma présence et celle de Valérie Létard une convention dont le contenu concernera l'ensemble de la fonction publique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)*
M. le président. J'engage chacun à respecter son temps de parole.
M. Bruno Le Roux. Très bien !
M. le président. Dans le cas contraire, la dernière des douze questions ne sera pas retransmise à la télévision.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 134
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Fonction publique
Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 2007
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 novembre 2007